

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 13 FEVRIER 2024

A 18h00, Siège, salle 6

Procès-Verbal

Le treize février deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni Siège, salle 6, sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN, Président.

Membres : 24 – Quorum : 13

Présents (13) : Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, Stéphanie FILLON, Dany GRELLIER, James HERVE, Virginie JEANNEZ, François MARY, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN.

Pouvoirs (1) : Sylvie BAZANTAY pouvoir à Anne-Marie REVEAU.

Absents (11) : Madame Sylvie BAZANTAY, Monsieur Jean-Claude BORDONNAT, Monsieur Benjamin COUSSEAU, Monsieur Gaëtan DE TROGOFF, Monsieur René DOCHLER, Madame Séverine GROYER, Madame Nathalie JADAUD, Madame Rachel MERLET, Monsieur Rodolphe ROUE, Monsieur Bernard SALMON, Monsieur Dominique TRICOT.

Date de convocation : 07-02-2024

Secrétaire de séance : Maryse NOURISSON-ENOND

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEES	2
PRECEDENT CONSEIL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL	2
<i>Le Procès-Verbal du 12 décembre 2023 est approuvé sans observations.</i>	2
DELIBERATIONS	2
RESSOURCES HUMAINES	2
Modification des conditions tarifaires de mise à disposition de personnel intérimaire par le CDG.....	2
FINANCES	3
DOB Débat d'orientation budgétaire 2024	3
QUESTIONS DIVERSES	Erreur ! Signet non défini.

Le Président invite Anaïs SEGUIN, nouvelle recrue de l'Office de tourisme en qualité de Chargée de Produit Tourisme, à se présenter et à présenter ses missions au sein du service Commercial de l'OT. Elle aura la charge de la clientèle individuelle pour les séjours avec hébergements et pour les séjours en itinérance et bas carbone.

ASSEMBLEES

PRECEDENT CONSEIL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le Procès-Verbal du 12 décembre 2023 est approuvé sans observations.

DELIBERATIONS

RESSOURCES HUMAINES

Modification des conditions tarifaires de mise à disposition de personnel intérimaire par le CDG

Délibération DEL-OT-2024-001

Rapporteur : Philippe ROBIN

Annexe : Avenant n°3 à la convention de mise à disposition de personnels intérimaires

Vu le code général de la Fonction publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 mars 2012 portant adhésion au service intérim du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres ;

Considérant la modification par le CDG79 des conditions tarifaires du contrat en cours ;

Considérant le projet soumis par le CDG79 d'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires porté en annexe jointe.

Il est rappelé que par une délibération en date du 13 mars 2012, le conseil d'administration a décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Président à signer la convention correspondante.

Il est précisé que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Le Conseil d'administration du Centre de gestion a décidé le 11 décembre 2023 d'augmenter le taux de facturation au 1er janvier 2024, qui passera de 4,5 % à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition, et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme :

- **d'adopter les modalités de l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires avec le CDG, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

FINANCES

DOB Débat d'orientation budgétaire 2024

Délibération DEL-OT-2024-002

Rapporteur : Claude POUSIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1.

Un débat sur les orientations générales du budget est un préalable obligatoire pour les collectivités lors de la procédure budgétaire. Cette règle s'applique également aux régies personnalisées.

Ainsi, l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires, débat devant intervenir dans un délai de 2 mois avant le vote du budget.

Le débat d'orientation n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

Tableau du résultat prévisionnel :

Résultats prévisionnels 2023			
Résultat exercice 2023	Fonctionnement		Investissement
Recettes	1 076 722,21		17 614,14
Dépenses	1 040 978,66		9 918,00
Résultat	35 743,55		7 696,14
Reprise de résultat	Fonctionnement		Investissement
Résultat ex 2023	35 743,55		7 696,14
Reprise résultats antérieurs	23 916,21		8 610,46
Résultat avec reprise des résultats antérieurs	59 659,76		16 306,60

LES ORIENTATIONS POUR 2024 :

L'OT poursuivra ses missions articulées autour de ses missions régaliennes :

- L'accueil, l'information des touristes
- La promotion du territoire
- Le soutien à l'accompagnement des professionnels du tourisme et notamment des hébergeurs
- La conception et la commercialisation de produits touristiques
- La collecte de la taxe de séjour

□ Dans le domaine de l'accueil :

- Recrutement d'un saisonnier pour la période estivale
- Proposer et amplifier un programme de visites guidées et d'animations sur l'ensemble du territoire du Bocage Bressuirais

❑ **Dans le domaine de la promotion, communication, l'OT**

- Améliorer la visibilité sur les réseaux sociaux et augmenter le nombre d'abonnés aux pages Facebook et Instagram (et à terme Tik Tok)
- Augmenter la fréquentation du site Internet de l'OT
- Création de 2 nouveaux parcours Terra Aventura pour développer l'offre d'animations

❑ **Dans le domaine de la commercialisation :**

- Campagne offensive auprès de la clientèle individuelle par :
 - Des newsletters thématiques réparties sur toute l'année
 - Des campagnes de publicité Facebook
 - La promotion d'hébergements partenaires sur leboncoin.fr
 - Partenariat avec les radios locales
 - Création d'offres de séjours marketés
 - Création de séjours vélo "Du Bocage au Puy du Fou" et leur promotion
 - Création de séjours décarbonés
- Campagne de prospection auprès :
 - Des écoles via l'envoi d'une brochure présentant les séjours proposés en Bocage Bressuirais
 - Des accueils de loisirs via plusieurs campagnes d'emailing présentant les séjours.
 - Des collèges / lycées via l'envoi d'une brochure présentant les séjours proposés en Bocage Bressuirais
 - Des IME via l'envoi d'une brochure spécialisée présentant les séjours proposés en Bocage Bressuirais
 - Des autocaristes via l'envoi d'une brochure présentant les séjours proposés en Bocage Bressuirais
 - Des personnes en situation de handicap vivant en foyer de vie via l'envoi d'une brochure présentant les séjours proposés en Bocage Bressuirais
- Boutique :
 - Engagement auprès des producteurs locaux pour commercialiser leurs produits
 - Créer des paniers gourmands

❑ **Dans le domaine de l'itinérance :**

- Participer au toilettage du Schéma des Randonnées pédestres du département des Deux-Sèvres en partenariat avec les communes et le comité de randonnée pédestre pour travailler sur les circuits de randonnée
- Aider les communes à labelliser en PRL les circuits de randonnée refusés par le département pour conserver notre attractivité et les demandes des communes.
- Faire l'inventaire des services et hébergements sur la vélo-route V93 pour son ouverture en juillet 2024 et assurer la promotion de la V95

L'Office de Tourisme garde toujours comme objectif de diversifier ses sources d'auto-financement par le biais de la commercialisation et de la taxe de séjour pour réduire la part de subvention de la Communauté d'agglomération.

Le Conseil d'Administration de la Régie l'Office de tourisme est invité à acter la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président évoque 2 sujets d'information :

- Madame BAZANTAY, maire de Saint-Amand-sur-Sèvre avait fait part de son inquiétude auprès du Conseil d'administration concernant le développement des hébergements touristiques sur sa commune qui pouvait freiner l'installation de nouveaux arrivants. Le président relate la réunion organisée avec le Pays de Mortagne-sur-Sèvre qui a enclenché une réglementation des hébergements touristiques. Pour le moment, seule une commune s'est positionnée sur le dispositif pour limiter les installations dans une rue et étudier les demandes au cas par cas. Le président propose d'évoquer ce sujet en PVP.
- Le Président présente les bons résultats de Pescalis et la bonne synergie entre l'office de tourisme et le site qui a engendré une augmentation du chiffre d'affaires de 60 000 € pour le site grâce aux nombreuses réservations sur les hébergements.

La séance ayant été levée à 19h35.

Le Président,
Monsieur Philippe ROBIN

Le secrétaire de séance,
Madame Maryse NOURISSON-ENOND